

## Découvrez l'assurance automobile des cas difficiles !



**V**ous êtes dirigeant d'entreprise et votre contrat d'assurance auto est résilié pour sinistre ou non-paiement ? Vous avez du malus ou vous n'avez jamais été assuré à votre nom ?

Quel que soit le frein à votre souscription, vous pouvez encore faire assurer votre véhicule de société à votre nom !

### Repartez à zéro avec un nouvel assureur !

Le courtier Assurteam étudie votre dossier et négocie pour vous, selon votre profil, les meilleures conditions auprès des compagnies d'assurance.

Bénéficiez de ses connaissances du marché et des relations privilégiées qu'il entretient avec les différents assureurs.

« Lorsque j'ai voulu prendre une assurance pour ma nouvelle voiture de fonction, mon assureur m'a demandé mes antécédents sur les 5 dernières années. Mon véhicule étant assuré depuis 3 ans au nom de la société, je n'ai pu lui fournir que 2 ans d'antécédents. Du coup, le tarif était exorbitant alors que je n'avais jamais eu d'accident ! Avec Assurteam, j'ai obtenu un tarif bien meilleur. »

Jean-Christophe C., Dirigeant d'une SSII, Massy (91)



Le Groupe ASSURTEAM est un courtier spécialisé sur les produits d'assurance automobile pour les dirigeants de PME et leurs salariés : flotte, motos, véhicules spéciaux, de collection, malusés, conducteurs malchanceux résiliés par leur compagnie d'assurance...

Avec 25 ans d'expérience dans le domaine de l'assurance pour PME, le courtier Assurteam vous garantit :

- 1 Un interlocuteur neutre et indépendant vis-à-vis des groupes d'assurance,
- 2 Une couverture bien étudiée et réelle,
- 3 Un interlocuteur spécialisé en assurance de risques.
- 4 N°ORIAS 07001980

offre spéciale

**COMPANEO**

**Diagnostic GRATUIT**

### Etes-vous concerné ?

Le courtier en assurance Assurteam est spécialisé dans l'assurance automobile des cas difficiles :

- 1 **Malus** : vous avez atteint un taux de malus prohibitif.
- 2 **Sans antécédent** :
  - Vous n'avez jamais été assuré en votre nom propre.
  - Vous avez un véhicule de fonction et êtes assuré depuis plusieurs années au nom de votre entreprise.
- 3 **Résiliation de contrat** :
 

Votre contrat d'assurance a été résilié pour une des raisons suivantes :

  - non-paiement,
  - sinistre,
  - fausse déclaration,
  - sanction pénale ou administrative,
  - délit de fuite,
  - permis annulé (perte de points).
- 4 **Alcoolémie** : ayant ou pas entraîné un sinistre.

**Devis et informations GRATUITS**

1 Devis gratuits en 48 H page 223

2 Appelez le **0825 160 010**

3 [www.companeo.com](http://www.companeo.com)

mot clé : **asteam1**  
sur notre moteur de recherche

